

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 21 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, COUDOUEL Pierre, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BOUNIOL François, DELPIROU Hervé et FERREBOEUF Murielle qui avait donné procuration à Nadine VEYRES.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- 🗳 Jérôme BONNET est élu secrétaire de séance.
- 🗳 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2024 est approuvé.
- 🗳 Lecture de l'ordre du jour :
 - Réseaux des anciens pavillons du village de vacances : lancement de l'appel d'offres
 - Glissement de terrain – rue principale de Pleau : lancement de l'appel d'offres
 - Vente des anciens pavillons du village de vacances : proposition des agences immobilières
 - Projet de construction d'une STEP à Rueyres :
 - Achat d'une portion de terrain
 - Camping municipal : création d'un emploi pour la saison 2024
 - Création d'un emploi d'agent technique saisonnier
 - Astreintes hivernales des agents techniques 2023-2024
 - Travaux voirie 2024
 - Devis :
 - SOULENQ SAS : travaux rue des grands chênes à Pleau
 - Entreprise PARAN : buron
 - Nadine VIGNOLO : prestation de service sentier de l'imaginaire
 - COMBY Menuiserie : maison locative de la Sapinière
 - GAILLARD formation : permis PL Rémy SPAGGIARI
 - Rénovation fours à pain Jongues et Gervaux
 - SOULENQ SAS : réseau EU – EP rue des grands chênes
 - SOULENQ SAS : accès moulin de Burée
 - diagnostics de performance énergétique des 27 logements communaux
 - ONF : proposition de coupes 2024
 - Amortissements 2024
 - Projet de remplacement des chaudières à gaz des granges Bruel et Bony
 - Questions diverses

I. Réseaux des anciens pavillons du village de vacances : lancement de l'appel d'offres

Monsieur le Maire expose que, suite à la décision du conseil municipal de vendre les anciens pavillons du village de vacances, des travaux doivent être réalisés avant la mise en vente sur l'ensemble des réseaux : eaux usées, eaux pluviales, eau potable et électricité.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres selon une procédure adaptée :

- Publication de l'appel d'offres : 27/03/2024
- Date limite de réception des plis : 23/04/2024 à 12h
- Date prévisionnelle de début des travaux : début juin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de lancer la consultation
- Décide de retenir les critères d'attribution suivants : 40% pour la valeur technique, 60% pour le prix
- Autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant

Monsieur SOULENQ Joseph précise, que les travaux voirie ne sont pas compris et qu'ils seront réalisés ultérieurement.

II. Glissement de terrain – rue principale de Pleau : lancement de l'appel d'offres

Monsieur le Maire explique que, à la suite de l'étude géotechnique de conception réalisée par AXOL (12) concernant l'affaissement de la Route Principale de Pleau, des travaux doivent être entrepris pour la réparation des désordres.

La section concernée est en partie basse, juste en amont de la Rue des Peupliers soit au-dessus des parcelles cadastrées section B n° 800 et 801 situées dans l'axe du glissement.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres selon une procédure adaptée selon les critères suivants : 40% pour le prix et 60% la valeur technique :

- Publication de l'appel d'offres : 14/05/2024
- Date limite de réception des plis : 11/06/2024 à 12h
- Date prévisionnelle de début des travaux : fin août - début septembre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré est favorable à la publication de l'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Madame SALIS Laurence précise :

- ↪ que l'étude du géologue s'est prolongée afin que l'évolution des désordres soit constatée sur une période de 6 mois
- ↪ que le rapport établi par le géomètre, confirme que le glissement de terrain actuel n'est aucunement lié aux travaux de la route effectués en 2013.
- ↪ Qu'une demande de classement en catastrophe naturelle va être déposée auprès de la préfecture de l'Aveyron.

III. Vente des anciens pavillons du village de vacances : proposition des agences immobilières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 agences immobilières ont été consultées pour la gestion de la commercialisation des 13 pavillons de l'ancien village de vacances :

- Nord Aveyron immobilier à Espalion
- La forêt à Laguiole

Chacune a fait une offre d'honoraires ainsi que des propositions concernant la communication et les démarches qu'elles s'engageront à assurer.

Monsieur le Maire précise que le montant des honoraires sera à rajouter aux prix de vente fixés par le conseil municipal et qu'ils seront à l'entière charge des acquéreurs.

Après lecture des 2 propositions, le conseil municipal décide de retenir l'agence Nord Aveyron immobilier à Espalion dont la proposition d'honoraires sera la moins onéreuse pour les futurs propriétaires.

Le conseil municipal souhaite que les agences assurent l'entière commercialisation de ces biens (communication, publicité, gestion des demandes, visites...). Aucune demande d'achat ne sera traitée par la commune.

Monsieur le Maire précise, qu'en cas d'offre d'achat égale, c'est la commune qui restera seul décideur.

Certains élus souhaitent que la mise en vente se fasse dès à présent, d'autres préféreraient que les travaux de réseaux soient plus avancés.

Monsieur le maire demandera conseil à l'agence retenue.

IV. Projet de construction d'une STEP à Rueyres

Dans la continuité de la mise en conformité des réseaux d'assainissement collectif, la Commune de Brommat souhaite engager des travaux au hameau de Rueyres : réseaux d'assainissement et construction d'une station d'épuration. Après étude, il apparaît que le terrain idéal pour le bon fonctionnement de la STEP serait la parcelle E 824 appartenant à Freddy et Edwige DUPIRE.

Ces derniers sont favorables à la vente d'une portion de la parcelle E 824 à la commune (la superficie nécessaire à la construction de la STEP serait d'environ 800m²).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat et d'en fixer les modalités.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'engager la procédure d'achat d'une portion de la parcelle section E n°824,
- ✓ de retenir le prix d'achat suivant : 1000 euros, correspondant au prix actuel du marché,
- ✓ que les frais afférents à cet achat seront supportés par la Commune (frais de notaire, frais de géomètre, frais d'enregistrement et taxes),

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette opération.

Monsieur le maire précise qu'il est important de lancer ces travaux car la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes en janvier 2026.

V. Camping municipal : création d'un emploi pour la saison 2024

Madame DUVAL NOLORGUES Christiane informe le conseil municipal qu'une offre d'emploi pour la gestion du camping pour la saison 2024 a été diffusée en début d'année.

La commission « personnel » a reçu l'unique candidate qui s'est faite connaître. Malheureusement, malgré un entretien positif, pour des raisons personnelles, la personne n'a pas maintenu sa candidature.

Les élus constatent qu'il est difficile de trouver du personnel pour des emplois saisonniers.

L'offre d'emploi va être relancée mais il sera difficile d'ouvrir le camping début mai comme prévu.

VI. Création d'un emploi d'agent technique saisonnier

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2024 au 30 octobre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique chargé de l'entretien de la voirie et des espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00).

VII. Astreintes hivernales des agents techniques 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que 4 agents techniques de la Commune prennent des astreintes pendant la période hivernale pour le déneigement.

Durant l'hiver 2023/2024, les astreintes ont été prises du 17/11/2023 (semaine 47) au 08/03/2024 (semaine 10), soit 16 semaines réparties comme suit :

- 🚧 HURIER Stéphane : 49 – 1 – 5 – 7 soit **4 semaines**
- 🚧 MEALLET Benoît : 47 – 51 – 3 – 8 soit **4 semaines**
- 🚧 ROLLAND Cyril : 50 – 2 – 6 – 10 soit **4 semaines**
- 🚧 SPAGGIARI Rémy : 48 – 52 – 4 – 9 soit **4 semaines**

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités d'astreintes sont fixées à 149.48€ par semaine complète.

Les astreintes sont réglées aux agents conformément aux Décrets, circulaires et arrêtés en vigueur.

VIII. Travaux voirie 2024

Madame SALIS Laurence informe qu'une réunion de la commission voirie a eu l'après-midi durant laquelle le programme voirie pour l'année 2024 a été établi. Les travaux voirie suivants seront réalisés pour un montant d'environ 150 000€ T.T.C :

- Rue des grands chênes
- Montée du Pouget
- Cour du presbytère de Jongues
- Enrobé devant la mairie
- Village d'Albinhac
- Reprise La Roquette
- Pata
- Route de Conilhergues

Quelques informations sont données concernant la voirie :

- Les travaux de la route de Cabanes sont en partie terminés. Il ne reste que les clôtures à faire.
- ENEDIS est venu présenter aux élus le projet d'enfouissement de la ligne HTA entre Brommat et Le Bousquet.
- Le contrôle des 5 ponts de la commune a été effectué en début de semaine. Il a été décelé une fissure au niveau du pont de la zone artisanale.

IX. Devis

Le conseil municipal examine les devis suivants :

1. SOULENQ TP : travaux rue des grands chênes : 3 506.38€ T.T.C. = devis non validé, ces travaux ayant été intégrés au programme voirie 2024

2. PARAN Patrick : isolation et peinture du buron de Pleau : 14 561.12€ T.T.C.

Madame PRUNET Lucie précise que ce devis remplace celui de Stéphane LABORIE qui avait été validé par le conseil Municipal l'année dernière (travaux non réalisés suite au décès de Stéphane LABORIE). Seuls les travaux de peinture ont été rajoutés par rapport au devis initial.

Certains élus questionnent :

- Quelle sera l'utilisation de la salle du haut du buron une fois isolée ? réponse de Lucie PRUNET : elle sera utilisée comme salle de jeux
- Quel est le coût total des travaux réalisés au Buron jusqu'à présent ? réponse de Monsieur le maire : 62 200€T.T.C.
- Est-ce que ces travaux seront les derniers réalisés ? réponse de Lucie PRUNET : dans une logique, si l'isolation des combles est faite, il semblerait nécessaire de remplacer la porte du grenier et de terminer l'isolation (salle du bas).

Après discussion le devis est validé : POUR : 8 / CONTRE : 3

3. Nadine VIGNOLO : prestation de service sentier de l'imaginaire :

- Forfait 200.00€ TTC / journée de 6 heures
- Frais kilométriques : 0.636€ / km

Les élus s'interrogent :

- La création d'un emploi à mi-temps dans le SIVU pour la gestion des sentiers est envisagée. L'embauche de 2 personnes en service civique est également en cours. N'y aura-t-il doublon avec la prestation proposée par Nadine VIGNOLO ?
- Le coût de la prestation semble élevé
- L'intervention de 6 heures consécutives est-elle nécessaire ?

Les élus rencontreront Nadine VIGNOLO pour en discuter avec elle.

4. COMBY Menuiserie : travaux maison locative de la sapinière :

- Volets : 6 361.30€ T.T.C.
- Travaux complémentaires de remise en état du logement avant d'envisager de la relouer (porte garage, aménagement placard...) : 3 030.50€ T.T.C.

➡ Les 2 devis sont validés

5. GAILLARD formation à Aurillac : PL Rémy SPAGGIARI : 2 030.00€ T.T.C

Le devis comprend une formation de 6 jours avant le passage de l'examen. La formation aura lieu du 3 au 10 juin 2024.

➡ Devis validé

6. Fours à pain :

- Jongues :
 - ANGELVY : toiture : 3 623.40€ T.T.C.
 - FOURNIER : maçonnerie : 13 732.80€ T.T.C
- Gervaux : ANGELVY : toiture : 15 314.88 € T.T.C.

➡ Les 3 devis sont validés

7. SOULENQ TP : Raccordement EU EP de la maison en construction rue de la forêt à Pleau (travaux à la charge de la commune puisque les lots de ce lotissement ont été vendus viabilisés) : 4 936.80€ T.T.C. ➡ Devis validé

8. SOULENQ TP : Accès moulin de Burée : 2 348.14€ T.T.C. ➡ devis validé

Madame PRUNET Lucie informe le conseil municipal qu'une demande de devis a été faite auprès de 3 prestataires pour la réalisation des diagnostics de performance énergétique des 27 logements communaux qui sont en location.

Cette prestation est obligatoire, puisque la loi oblige les propriétaires de biens loués à effectuer ces diagnostics.

X. ONF : proposition de coupes 2024

Monsieur COUDOUEL Pierre donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

L'ONF propose de réaliser les travaux suivants :

- Travaux d'abatage et d'élagage d'arbres dans le parcours sportif de Pleau
- Coupes d'arbres malades dans les terrains de la montagne de Pleau et derrière les maisons de la rue des grands chênes pour permettre aux jeunes pousses de se développer. Le bois issu de ces coupes sera vendu. L'ensemble de la gestion de ces travaux est confié à l'ONF (travaux, mise en vente...). En contrepartie l'ONF récupèrera 12% du bénéfice de la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

XI. Amortissements 2024

Monsieur le Maire présente les amortissements 2024 :

BUDGET ASSAINISSEMENT			
	2023	2024	DETAIL
AMORTISSEMENT DES TRAVAUX	63 162,83	49 352,71	Fin de l'amortissement des études de l'assainissement de Cussagols. Amortissement supplémentaire pour la pose des 2 rampes d'aération à la STEP de Brommat
BUDGET PRINCIPAL			
	2023	2024	DETAIL
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	83 888,00	87 222,00	Pas d'amortissement supplémentaire mais modification de la durée d'amortissement de la subvention versée à la Communauté de Communes pour l'Hôtel de Mandilhac (de 15 ans à 10ans)

Le conseil municipal approuve les montants des amortissements 2024 qui seront inscrits aux budgets 2024.

XII. Projet de remplacement des chaudières à gaz des granges Bruel et Bony

Les chaudières des granges BONY et BRUEL sont vieillissantes, elles ont été installées il y a plus de 20 ans. Monsieur le Maire propose de consulter 3 entreprises pour le remplacement de ces chaudières.

XIII. Questions diverses

- Madame DUVAL NOLORGUES Christiane :
 - ↳ Des départs d'élèves sont annoncés à l'école.
 - ↳ Village de vacances : le bail n'est toujours pas signé, la notaire attend les documents de la société de M. et Mme DELMAS. Madame DUVAL NOLORGUES propose d'organiser une rencontre entre les élus et la famille DELMAS.
 - ↳ Les plans du village de vacances sont terminés.
- Madame DESBLATS Nicole demande si les aides pour l'achat d'un vélo électrique et d'un récupérateur d'eau de pluie sont toujours attribuées. Réponse : oui, le renouvellement de ces 2 aides pour l'année 2024 a été voté fin 2023 par le conseil municipal.
- Madame RAOUL Florence : problème de ramassage scolaire : lorsque les enfants s'abritent sous le préau de l'école les jours de mauvais temps, ils n'entendent pas arriver le bus scolaire. Monsieur le Maire lui propose d'appeler les autocars OUVRIER en charge des transports scolaires pour en discuter avec eux.

Séance close à 23h45

Le Maire,
Didier CAYLA



Le secrétaire,
Jérôme BONNET

